

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MARS 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-ET-UN MARS, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.*

*Date de la convocation : 15 mars 2023*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Membres du Bureau :** Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BELVIN, Philippe BOSCHER, Suzanne BOURDÉ, David BURLLOT, Thibault CARFANTAN, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Marie-Pierre LE ROUX (*suppléante de Joël LUCIENNE, absent*), Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Catherine TIENGOU (*suppléante de Renaud Le Berre, absent*), Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Jérémy BOULARD donne pouvoir à Sylvie HERVO,
- Nathalie BOUZID a donné pouvoir à René LE BOULANGER,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Laurence URVOY a donné pouvoir à Camille CAURET
- Yvon BERHAULT, Marc LE GUYADER, Fabienne TASSEL,

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Camille CAURET

**Délibération n°2023-031**

Membres en exercice : 69

Présents : 61

Absents : 8

Pouvoirs : 5

**AFFAIRES GÉNÉRALES  
COMMISSION MER ET LITTORAL – DESIGNATION COMPLÉMENTAIRE**

La Commission Mer et Littoral est chargée de mettre en œuvre la stratégie FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche) pour le compte de Lamballe Terre & Mer et Saint-Brieuc Armor Agglomération. Elle examine les opérations présentées, juge de l'opportunité des projets présentés sur

la base des critères de sélection adoptés et émet un avis d'opportunité.

Le 14 décembre 2021, le Conseil communautaire a désigné les délégués pour représenter Lamballe Terre & Mer au sein de cette commission :

Titulaire

- Alain GENCE
- Jean-Luc BARBO

Suppléant

- Pierre LESNARD
- Pascal LEBRETON

Au regard :

- Du code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-1 et L.2121-21, permettant au Conseil communautaire de procéder à l'élection de membres par un vote « à main levée » si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité,
- La délibération n°2021-201 du 14 décembre 2021, désignant les membres pour représenter Lamballe Terre & Mer au sein de la Commission Mer et Littoral,
- La délibération n°2023-013 du 28 février 2023 désignant les membres du Bureau communautaire, après leurs élections,
- Des arrêtés de délégation des membres du Bureau communautaire,

Considérant que :

- Dans le cadre du nouveau contrat Région-GALPA (Groupe d'Action Locale Pêche et Aquaculture) pour le FEAMPA 2021-2027, un troisième siège (titulaire et suppléant) par EPCI est à pouvoir au sein de la commission Mer et Littoral,
- Monsieur Jean-Luc BARBO demande à être suppléant au sein de cette commission,

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire :

- DECIDE de voter à main levée,

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

- DESIGNER, pour représenter Lamballe Terre & Mer au sein de la Commission Mer et Littoral,
  - Jérémy ALLAIN et Guy CORBEL, délégués titulaires,
  - Jean-Luc BARBO, délégué suppléant,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le  
Le Président,  
Thierry ANDRIEUX

24 MAR. 2023



Certifié exécutoire, compte tenu :  
De la transmission en Préfecture le  
De la publication le

24 MAR. 2023

24 MAR. 2023

Pour le Président,  
Par délégation,  
Directrice Générale Adjointe des Services,  
Anne-Claire GUILLET